UCLouvain

lnota2008

2019

Droit fiscal notarial

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant·es aux étudiant·es.

6 crédits	45.0 h	Q2

Enseignants	Navez Edouard-Jean ;Rousseau Lorette ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	L'objet du cours de droit fiscal notarial est de revoir et d'approfondir les règles applicables dans la matière des impôts indirects (droits d'enregistrement et droits de succession, à l'exclusion de la TVA) et plus spécifiquement : - l'analyse des principes généraux. - l'examen systématique des règles de perception de l'impôt. - Ainsi, il s'agit : - en droits d'enregistrement, examen systématique des différents droits d'enregistrement en rapport avec le notariat. - en droit des successions, étude détaillée des règles d'établissement et de contrôle des déclarations de succession. L'accent est mis sur l'approche générale des règles légales, avec le souci de sensibiliser les étudiants aux nombreux cas particuliers qu'ils seront amenés à rencontrer dans leur pratique professionnelle et la manière d'appréhender le régime fiscal applicable.
Acquis d'apprentissage	1 L'enseignement a pour objectifs de donner aux étudiants les outils, aussi bien théoriques que pratiques, qui leur permettront de comprendre, analyser et résoudre les difficultés liées à l'application du droit fiscal dans les domaines intéressant la matière notariale. De ce point de vue, il s'agit tout à la fois 1° de compléter la formation théorique reçue dans le cadre de la maîtrise, en approfondissant la matière des droits d'enregistrement et de succession et 2° de faire des connexions avec le droit civil d'une part (successions, contrats,) et le droit des sociétés d'autre part. - - - - *La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».*
Ressources en ligne	Un syllabus mis en ligne sur i-campus. Quelques documents postés sur i-campus.
Autres infos	L'étudiant emporte ses propres textes légis-latifs à l'examen
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en notariat	NOTA2MC	6		